



La charte paysagère et architecturale du Grand Site France du Cirque de Navacelles



Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles

3, avenue du Sergent Train - 30120 Le Vigan - Tél. : 04 99 54 27 03 / Fax : 04 99 54 27 35 - grandsitevacelleslorange.fr - www.cirquedevacelles.fr
Territoire des Causses et des Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen

□

Situation



Région Occitanie, à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault.

46000 ha

Et englobe les 3 causses les plus méridionaux de la longue chaîne des causses : la partie Sud du causse du Larzac dans l'Hérault, le causse de Blandas et le causse de Campestre et Luc dans le Gard.

Il est à 40 km à vol d'oiseau du littoral mais sa situation topographique lui assure un éloignement relatif qui lui permet de ne pas subir directement les pressions urbaines de Nîmes ou Montpellier.



Ce qui fait l'unicité et la valeur du pays caussenard :

- c'est le contraste entre le paysage de canyons des gorges de la Vis et les vastes plateaux calcaires qui le surplombent

▣



- C'est le spectacle impressionnant que l'on peut apprécier depuis les belvédères naturels des causses, spectacle magnifié par le cirque de Navacelles et les méandres de la Vis,



Ce qui fait l'unicité et la valeur du pays caussenard :

- ce sont ces paysages de steppe, balayés par le vent, a priori déserts et silencieux, ouverts sur des ciels immenses,



- c'est l'impression que le causse est un lieu d'exception, un monde à part, offrant une dimension un peu mystérieuse à ceux qui le découvrent,



- c'est ce socle aride, karstique, percé de grottes, d'avens et de fissures où l'eau se cache en souterrain



- ce sont ces pierres sèches, abondantes en surface, rangées en petits tas coniques ou en clapas ou encore utilisées pour construire des faïsses,

□



- ce sont ces nombreux mégalithes (dolmens, menhirs, cromlechs) qui ajoutent une note un peu mystique au lieu



- ce sont ces terres pauvres, couvertes d'herbes sèches et de thym, mouchetées par les buis et les genévriers



- ce sont ces dolines, dépressions marneuses, dont la terre est rouge et qui se recouvrent d'un vert vif au printemps



- ce sont ces lavognes, cuvettes plus ou moins pavées, qui évoquent l'intense activité pastorale d'autrefois



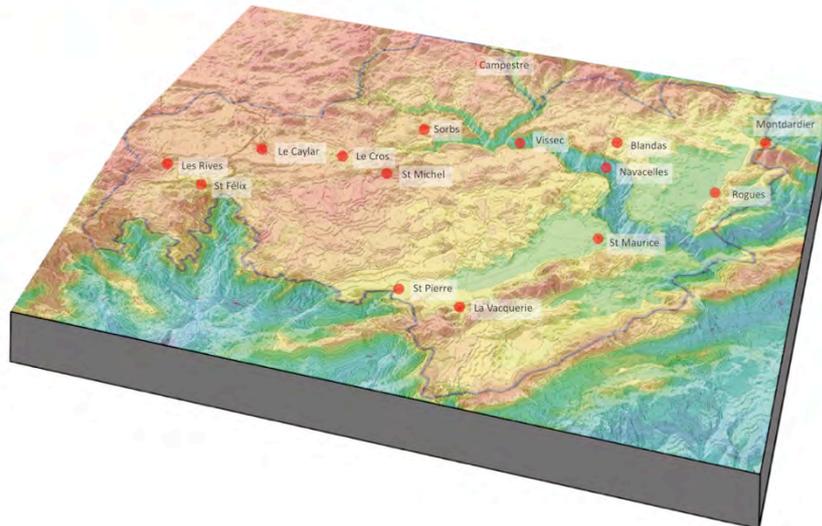
- ce sont ces drailles, chemins bordés de pierres, de murs ou de buis, empruntés par les troupeaux, qui maillent tout le territoire.

Ce pays caussenard, sous son apparence sauvage, est pourtant entièrement issu de la main de l'homme qui le façonne depuis des millénaires.

Il en résulte un paysage original, encore bien préservé.

L'élaboration de la charte

Une protection non réglementaire d'adhésion volontaire par les acteurs du territoire



La charte paysagère et architecturale a été engagée à l'initiative des élus. C'est une démarche volontaire des collectivités territoriales en association avec l'Etat pour une protection non réglementaire.

Son processus d'élaboration a duré 5 ans : de 2009 à 2014.

Le diagnostic a été long (3 ans) mais il faut dire qu'il est extrêmement approfondi, précis, détaillé. Un beau travail de connaissance a été réalisé.

Les partenaires institutionnels de la charte sont nombreux :

Préfectures du Gard et de l'Hérault, DREAL LR, STAP du Gard et de l'Hérault, Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault, Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays Viganais, CPIE des Causses Méridionaux, CAUE du Gard et de l'Hérault, les 14 communes dont le chef lieu est sur le territoire.

Ont également été associés les agriculteurs.

La réalisation de la charte et sa mise en œuvre ont nécessité ~~depuis 5 ans~~ 34 réunions. 181 personnes ont été rencontrées (plus de 10% de la population).

La structure de la charte

De la connaissance aux enjeux et au programme d'actions

Le grand paysage



L'évolution des villages



L'architecture



La charte paysagère et architecturale est construite autour :

- d'un diagnostic très fouillé
- trois documents d'orientations : l'un sur le grand paysage, le second sur l'évolution des bourgs et des villages, le 3eme sur l'architecture
- tout un programme d'actions portant sur ces 3 thèmes précédents et sur l'animation de la charte.

Que dit la charte ?

Un grand paysage agro-pastoral à conforter



Ces causses calcaires avec leurs grands sotchs (anciennes vallées captées), les parcours ovins avec le calcaire qui affleure, les chaos dolomitiques, le bocage des Ségaldas, les dolines, les gorges profondes et le célèbre cirque de Navacelles constituent un paysage emblématique.

Il convient alors de le valoriser :

- en préservant les plus beaux parcours de moutons et les grands espaces agricoles (sotchs, ségalas...)
- en favorisant le maintien des espaces ouverts
- en préservant les dolines aux abords immédiats des villages
- en recherchant la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles
- en préservant les arbres et les boisements remarquables.

▣

Un patrimoine vernaculaire énigmatique à préserver



Les lavognes, les drailles, les terrasses agricoles, les clapas, les buissières, comme tout le petit patrimoine préhistorique sont des éléments bien visibles de la vie agropastorale et de ce socle géologique.

Ils participent de l'identité du site.

La charte propose de les inventorier, de les préserver, les valoriser et d'inscrire les plus emblématiques dans les documents d'urbanisme.

▣

Des itinéraires de découverte insolites à valoriser



La charte souligne que le maillage routier constitue un paysage à part entière.

Elle propose :

- de préserver l'esprit du lieu quand un aménagement routier est nécessaire
- de favoriser la fréquentation diffuse du territoire,
- et signaler les attributs agropastoraux.

▣

Des silhouettes de village et des formes bâties identitaires à conforter



Les villages et les hameaux du Grand Site sont implantés sur le territoire de façon diverse mais toujours en fonction des caractéristiques des sites et des contraintes naturelles et économiques.

Il est donc recommandé :

- d'identifier et de préserver dans les documents d'urbanisme les silhouettes les plus remarquables,
- d'éviter la dispersion de l'habitat,
- de préserver les dolines aux abords immédiats des villages.

▣

Des espaces publics au caractère rural à renforcer



Les espaces publics des villages ont un fort caractère rural.

Leurs aménagements doivent concilier l'histoire et la géographie du lieu et les usages contemporains.

□

Une architecture caractéristique des causses à promouvoir



L'architecture traditionnelle, dont la majeure partie date surtout du 19^e siècle, présente une grande homogénéité. Elle a été construite sur des règles de bon sens et de logique et se caractérise par sa simplicité, sa sobriété, sa subtilité.

A partir d'une analyse détaillée du bâti, la charte propose :

- de faire connaître les caractéristiques de l'architecture traditionnelle,
- d'inventorier et protéger les fermes, mas, bergeries présentant un intérêt patrimonial,
- adapter les logiques d'implantation et les principes de l'architecture locale aux constructions neuves,
- favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine, respectueuse de l'esprit des lieux.



Merci de votre attention